

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 26 AOÛT 2014

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Monsieur Stéphane BERNARD, qui a donné procuration à Monsieur Pascal LE NEVE.
- Madame Catherine AIZIER, qui a donné procuration à Monsieur Didier HOUOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël ROHR.

1 – Examen du dernier compte-rendu : en l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté.

2 – Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture des transactions intervenues depuis le dernier conseil municipal et informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain communal.

Il informe des divers devis conclus dans le cadre des nouvelles activités périscolaires :

Partenaire	Désignation	Montant TTC (€)
Société Transdev	Transport des enfants dans le cadre des NAP.	Marché à bon de commande. Coût prévisionnel de 1831,50 € pour la première période.
Société decapro	Achat de matériel d'extérieur	589,75 €
Société SADEL	Matériel de bricolage divers	1446,19 €
Centre de loisirs Les tronches	Formation BAFA	780 €
Delta Intellection	Logiciel de gestion périscolaire	1561 €
Au réveil de Yuna	Atelier informatique (une période)	525 €
Centre équestre de la brasserie	Atelier équitation (une période)	480 €
Ludothèque de remiremont et ses environs	Atelier jeux divers (quatre périodes)	5506,63 €
Fédération des percussions et musiques du monde	Atelier percussions	1087,19 €
Compagnie de Théâtre du plateau ivre	Atelier théâtre (une période)	1134 €

Il rend également compte de l'achat d'un véhicule d'occasion Nissan à destination des services techniques municipaux acquis en occasion auprès de la société Hiviaco pour un montant de 10 600 € TTC.

Monsieur le Maire rend de plus compte de la conclusion d'une convention de servitude relative au passage sous-terrain de réseaux d'électricité route du Haut du Tôt avec la société ERDF.

Il informe des avenants relatifs aux marchés de travaux de la salle poly-activité pour un montant total supplémentaire de 31 976 € TTC, et précise que les avenants pour la rue Robert Claudel et la rue Maréchal de Lattre ne sont à ce jour pas connus.

3 – Affaire scolaires – Tarifs scolaires pour l’année 2014-2015

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame l’adjointe aux affaires scolaires, et à l’unanimité, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs scolaires suivants pour l’année scolaire 2014-2015 :

Désignation	Tarif
Participation communale au transport scolaire pour les enfants domiciliés à moins de 2 km du collège empruntant un car mis en place par le conseil général	80 €/an
Allocation de direction pour 2014-2015 école maternelle et école publique mixte de Zainvillers	92.50 €
école élémentaire des Perce-Neige	168.50 €
Dotation scolaire par élève pour 2014-2015 pour toutes les écoles communales	39.50 € par élève
Participation communale aux voyages scolaires 2014-2015	
école des Perce Neige sauf CM2	11 €
école des Perce-Neige classe de CM2	28 €
école primaire de Zainvillers	11 €
école maternelle de Zainvillers	7.80 €
école maternelle du Centre	7.80 €
Participation communale aux voyages scolaires 2014-2015 – Classe pour l’inclusion scolaire (CLIS)	11 €

4 – Personnel communal – Modification de la durée horaire des ATSEM dans le cadre des activités périscolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de madame l’adjointe aux affaires scolaires, et à l’unanimité, vote les modifications d’horaires reprises ci-après à compter du 1^{er} septembre 2014.

Grade – Horaires	Ancienne situation	Nouvelle situation
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	29h00	30h00
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	32h00	28h00
ATSEM première classe	20h00	23h00

5 – Programme pluriannuel d’accès à l’emploi titulaire pour un poste de technicien territorial

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d’accéder à l’emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Suite à réception d’un avis favorable du comité technique paritaire, il propose au conseil municipal d’adopter un programme pluriannuel en ce sens afin de permettre la titularisation du chef des services techniques au grade de technicien territorial par le biais de ce recrutement réservé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, décide d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé, d'autoriser Monsieur le Maire à confier au centre de gestion des Vosges l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

6 – Domaine – Convention d'occupation de locaux communaux – Avenant

Suite à une demande de l'Association l'Alphabet, un avenant à la convention d'occupation de locaux communaux est nécessaire pour mettre à disposition de cette association de nouveaux locaux. Il s'agit de mettre à disposition de l'association la salle mariabel chaque mercredis en période scolaire entre 11h00 et 14h00 afin d'organiser un service de cantine périscolaire destiné aux enfants inscrits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le présent avenant à la convention d'occupation de locaux communaux et autorise M. le Maire à signer le présent avenant.

7 – Domaine – Etat d'assiette des coupes en forêt communale pour 2015

Monsieur l'adjoint aux affaires forestières donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêt Agence Vosges Montagne concernant les coupes à asseoir en 2015 dans la forêt municipale de Vagney relevant du régime forestier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2014 et le martelage des parcelles conformément au tableau suivant :

Nature de coupe	Parcelles concernées prévues au plan d'aménagement	Parcelles concernées non prévues au plan d'aménagement
<i>Amélioration</i>	17-36-84-85-86	22
<i>Irrégulière</i>	54-70	-
<i>Régénération</i>	25-28-18_R	-

Et demande à l'ONF les modifications suivantes pour la programmation d'état d'assiette 2015 : inscription de la parcelle 21 avec pour nature de coupe : emprise.

8 – Urbanisme – Renouvellement de l'adhésion au CAUE des Vosges

Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme propose d'adhérer à nouveau au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Vosges pour l'année 2014, pour permettre à la commune de bénéficier d'une assistance technique ou d'un conseil en matière de programmation architecturale, de programmation urbaine ou de valorisation du patrimoine et des paysages, et ce dans le cadre de certains aménagements de voirie qui pourraient avoir lieu à l'avenir, notamment la place de la Libération. Le coût d'adhésion annuelle à cet organisme était de 351,90€ en 2013. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Commune de Vagney au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Vosges pour l'année 2014 et précise que les crédits sont prévus au budget à l'article 6281.

9 – Intercommunalité – Demande d'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Départemental d'Assainissement Non-Collectif

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter la demande d'adhésion au SDANC présentée par les communes de Biécourt,

Blemerey, Frenelle la Grande, Frenelle la Petite, Oëlleville, Saint Prancher et Totainville et approuve la délibération n°13/2014 prise en date du 27 mai 2014 par le SDANC.

10 – Intercommunalité – Demande d’adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, et à l’unanimité, le Conseil Municipal, décide d’accepter la demande d’adhésion au SMIC présentée par les syndicats suivants : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ecoles Vair – Vraine et Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Région de Noméxy et approuve la délibération n°13/2014 prise en date du 22 mai 2014 par le SMIC.

11 – Finances – Clôture de la régie de transport

Considérant que la compétence transport étant reprise par le Conseil Général, la Commune n’étant plus organisateur de second rang, il y a lieu de mettre fin à cette régie de recette, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de madame l’adjointe aux finances, et à l’unanimité : décide de mettre fin à la régie de recettes instituée par délibération du Conseil Municipal du 01 juillet 2002 pour le transport scolaire, cette décision entrera en vigueur au 1er septembre 2014, Monsieur le Maire est chargé en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

12 – Finances – Adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Monsieur le Maire expose que, si l’adhésion de la Commune de Vagney au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges existe de longue date, il n’existe, à la connaissance des services municipaux et des services de la perception de Saint-Amé – Vagney, aucune délibération prouvant cet état de droit. Afin de régulariser ce manquement et de permettre le paiement de la cotisation de la Commune par la trésorerie au titre de l’exercice budgétaire 2014, Monsieur le Maire propose d’adopter une délibération attestant l’adhésion de la Commune à cet Etablissement Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, approuve cette proposition.

13 – Finances – Demande de subvention pour l’acquisition d’un radar pédagogique

Madame l’adjointe aux affaires financières expose qu’il est possible d’obtenir une subvention aidant à l’acquisition d’un radar pédagogique auprès du conseil général des Vosges au titre des amendes de police. L’achat dont il est question consisterait en un radar pédagogique mobile, permettant d’être placé à tour de rôle aux divers axes faisant l’objet de dangers, et qu’il constituerait un premier essai sur certaines rues (Rue d’Alsace, Rue des grands prés, Route de Remiremont, Rue d’Ouffet, Rue Maréchal de Lattre). Le taux de subvention envisageable est compris entre 20% et 50% du coût total d’un radar, estimé à 2 500€. Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le conseil municipal, approuve le projet tel qu’il est présenté, donne délégation à M. le Maire pour rechercher tout financement possible, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

14 – Finances – Attribution d’une subvention au bénéfice de la coopérative scolaire

Madame l'adjointe aux affaires financières expose qu'à la date du conseil municipal du 20 juin 2014, la « coopérative scolaire classe sport » n'avait pas encore déposé son dossier de demande de subvention dûment rempli, ce qui a par la suite été fait en date du 23 juin 2014. Conformément à l'augmentation de 2% des subventions aux associations, Madame l'adjointe propose d'allouer à cette association la somme de 143.58 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'allouer à l'association Coopérative Scolaire classe sport la somme de 143.58€, précise que la dépense sera imputée au budget communal à l'article 6574.

15 – Finances – Décision modificative du budget primitif n°2

Madame l'adjointe aux affaires financières expose que suite à l'élaboration du budget, la Mairie a eu connaissance de chiffres nouveaux en recettes (subventions, taxe d'aménagement, prises en charge de CAE et emploi d'avenir ...) et en dépenses à ventiler (organisation des nouvelles activités périscolaires, ...). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires exposées au tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 60632-2-12 : Fourniture petit équipement		10 800,00 €		
D 60632-2-12 : Vêtements de travail		200,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		11 000,00 €		
D 6218-212 : Autre personnel extérieur		8 000,00 €		
D 64131-212 : Rémunération	9 200,00 €	8 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	9 200,00 €	8 000,00 €		
R 74718-63 : Subventions Etat Autres				16 100,00 €
R 7478-63 : Subventions Autres organismes				3 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				19 100,00 €
R 775-01 : Produits des cessions d'immob.			9 300,00 €	
TOTAL Produits exceptionnels			9 300,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	9 200,00 €	19 000,00 €	9 300,00 €	19 100,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2051-1407-20 : Mairie (informatique)		4 561,00 €		
TOTAL D20 Immobilisations incorporelles		4 561,00 €		
D 2313-1104-020 Equipements sportifs 2011		30 439,00 €		
D 2313-1403-211 : Ecoles 2014		7 000,00 €		
D 2315-1106-822 : Rue Robert Claudel		5 000,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		42 439,00 €		
R 10226-01 : Taxe aménagement				40 000,00 €
TOTAL R 10 Dotations fonds divers réserves				40 000,00 €
R 1323-1403-211 : Ecoles 2014				7 000,00 €
TOTAL R 13 Subventions d'investissement				7 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		47 000,00 €		47 000,00 €
TOTAL GENERAL		56 800,00 €		56 800,00 €

16 – Questions et informations diverses

L'association du COHM ainsi que l'association les courtes gueules ont remercié par courrier la Commune pour l'attribution de leur subvention.

Le Conseil Général des Vosges a attribué diverses subventions dont voici le résumé :

-à destination du Collège du Ban de Vagney pour un montant total de 2 130€.

-à destination des travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle du centre de Vagney pour un montant total de 7 503 €.

-à destination de l'entreprise Tricotage des Vosges pour un montant total de 75 000 €.

Monsieur l'adjoint délégué aux travaux informe le conseil relativement aux divers travaux en cours : concernant la rue Robert Claudel, les enrobés seront faits les 10, 11 et 12 septembre, provoquant une fermeture de la route dans les deux sens à ces dates, et une finalisation complète du chantier est prévue pour début octobre (éclairage). Relativement à la salle des fêtes, des déshumidificateurs ont été mis en place afin d'accélérer le séchage de la dalle qui conditionne l'achèvement du chantier. Des cloisons coupe-feu devront être faites aux endroits de stockage, ce qui impliquera prochainement un nouveau marché supplémentaire. Concernant les travaux de la route départementale 34, les avenants sont en attente.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que se tiendra, en mairie de Vagney le vendredi 29 août à 15h00 une réunion de travail relative à l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal.

Il informe également le conseil municipal qu'un martelage en forêt communal se déroulera le samedi 04 octobre 2014 à partir de 8h00.

Monsieur le Maire informe pour finir que la personne actuellement titulaire de la fonction de Directeur Général des Services se trouve en congé puis fait valoir son droit individuel à la formation, provoquant ainsi une prolongation de son absence et de son remplacement.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Vu pour publication et affichage, le 28 août 2014.

Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT